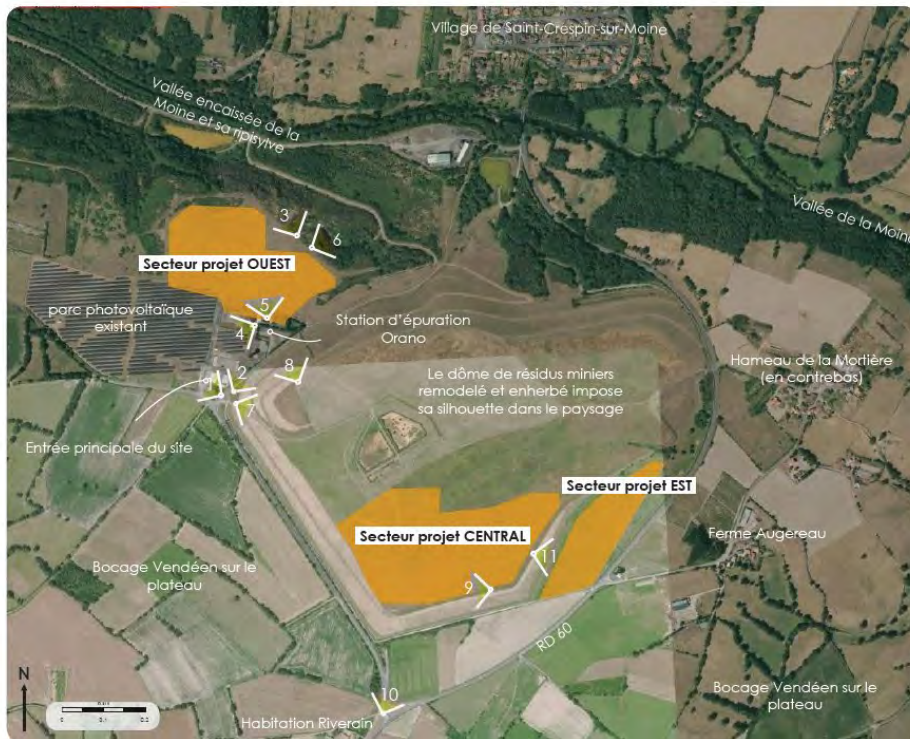
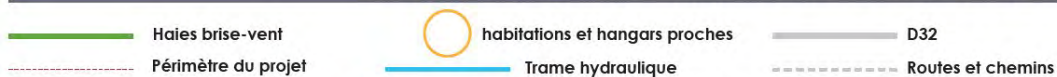


DIAGNOSTIC PAYSAGER , GEOMORPHOLOGIQUE ET HISTORIQUE

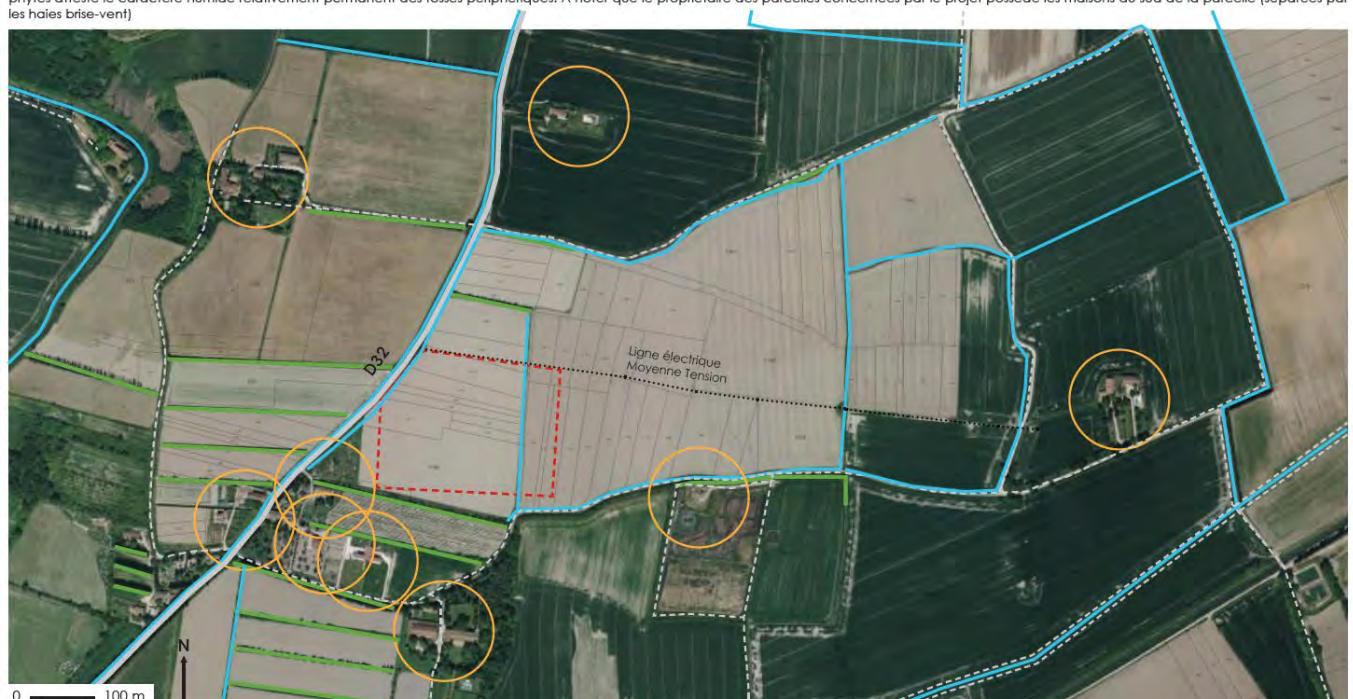
Présentation de la zone d'implantation du projet



Contexte paysager immédiat: Occupation du sol et habitat



Le maillage de haies sur le site et l'est de la plaine tend à se relâcher fortement, ce qui génère des vues ouvertes et plus larges. Toutefois, la profondeur de champ visuel est rapidement limitée dans cette plaine ne présentant quasiment pas de relief. L'habitat au sud de la parcelle n'entre que très peu en contact visuel avec le site au regard des haies. Les perceptions majeures s'opèrent depuis les abords de la RD 32. La trame hydraulique reste périphérique au site. Seul des fossés à sec en été sont présents en périphérie du site le long du chemin du Mas des Cabanes et celui traversant le zonage ouest. La présence d'hélophytes atteste le caractère humide relativement permanent des fossés périphériques. A noter que le propriétaire des parcelles concernées par le projet possède les maisons au sud de la parcelle (séparées par les haies brise-vent)

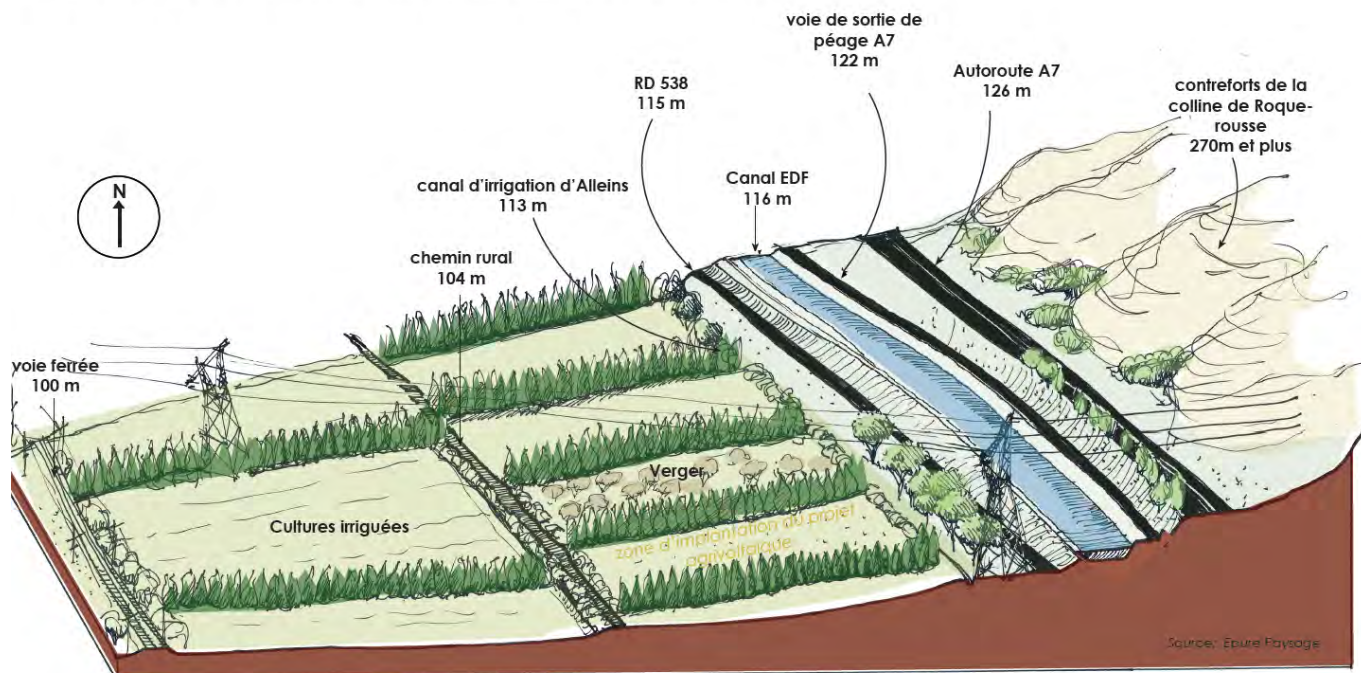


Contexte paysager rapproché: les structures paysagères

Le bloc diagramme ci-dessous présente une vue oblique du sud vers le nord illustrant le rapport du site avec son contexte agricole, topographique ainsi que le développement des infrastructures terrestres (transports (voie ferrée, autoroute), voies hydrauliques et également réseaux aériens se traduisant par de nombreuses lignes à haute tension traversant cette partie du territoire.

Les enjeux identifiés localement sont essentiellement:

- l'intégration du projet dans la trame paysagère traditionnelle et le maintien de l'activité agricole
- le respect des cônes de vue depuis l'A7 vers le paysage des Alpilles en évitant les impacts potentiels des structures depuis ces axes de découverte du territoire.
- le maintien des cheminements ruraux
- l'intégration optimale d'éléments techniques d'accompagnement du projet pouvant parasiter les vues et la qualité du site.



Les structures paysagères des paysages des Alpilles

La commune de Saint-Etienne-du-Grès présente des paysages contrastés allant de la plaine agricole associée au Rhône (partie nord de la commune) au massif calcaire typique des Alpilles.

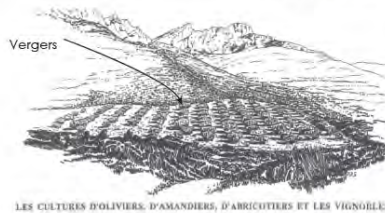
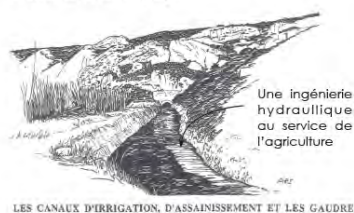
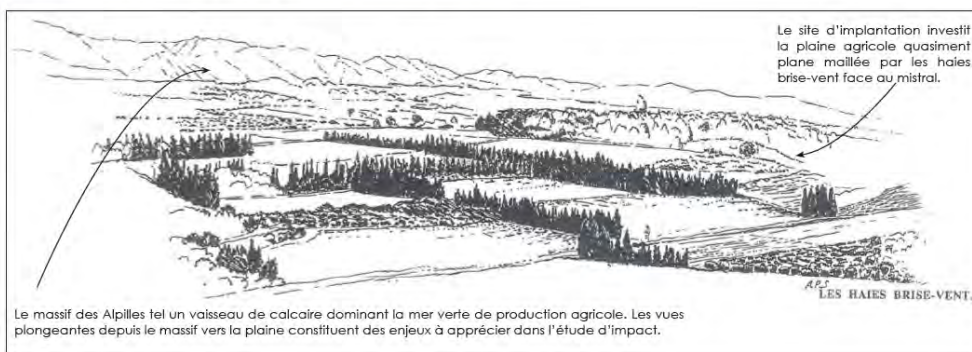
Les différents croquis ci-contre sont extraits de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles de mars 2003.

Les différentes structures et motifs paysagers présents sont :

- Les haies brise-vent
- Les canaux d'irrigation, d'assainissement et de gaudres (réseau souvent à sec en été et de faible débit le reste de l'année)
- Les cultures d'oliviers, d'amandiers (tendance à disparaître), d'abricotiers et les vignobles
- Les routes des Alpilles
- Les constructions (Saint-Etienne-du-Grès est un village de piémont et de plaine, porte d'entrée du massif des Alpilles) avec comme singularité la présence de noyaux construits, ruraux, dispersés et étroitement liés à la mise en valeur des terres agricoles. Les bâtiments sont orientés de manière à se protéger du Mistral.

Les deux structures paysagères représentatives des paysages présents autour de Saint-Etienne-du-Grès sont les haies brise-vent et les constructions (comme précisé ci-dessus).

En effet, ces croquis laissent à voir quelques enjeux auxquels il faudra apporter une attention particulière. La zone de projet se situe en contre-bas du massif des Alpilles et celui-ci, depuis ses sommets, peut potentiellement ouvrir des vues sur la plaine agricole et donc sur le site de projet.



Présentation du territoire élargi : Les enjeux paysagers de l'entité paysagère en rapport avec le site de l'Ecarpière

Les enjeux identifiés pour ces paysages sont synthétisés sur le bloc diagramme issus de l'atlas des paysages. Il faut en retenir en particulier pour le site d'Ecarpière les recommandations suivantes:

- **mettre en valeur la trame verte et bleue** générée par la vallée de la Moine

- **préserver les parcellaires traditionnels encadrés par le bocage vendéen et maugeois.** Il concourt à l'identité de l'entité paysagère et génère un paysage semi-ouvert par la présence des arbres de haut dans les linéaires boisés présents autour du site. En outre ces trames vertes sont autant de connexions écologiques permettant la diffusion de la faune et de la flore dans ce paysage agricole. (voir point 3 du bloc diagramme)

- **Ménager les perspectives et points de vue locaux.** Cela concerne principalement les vues depuis le nord, depuis la commune de Saint-Crespin-sur-Moine dominant la vallée et ouvrant de large perspectives vers le site de l'Ecarpière. Des perspectives sont également présentes depuis le sud mais beaucoup plus limitées à la proximité du site. Elles concernent essentiellement les routes départementales RD60 et RD 762.

- **Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies renouvelables** (points 5 et 9 et 18 du bloc diagramme)

- **Soigner particulièrement la rupture de pente entre le plateau et la vallée de la Moine** (point 22 du bloc diagramme)

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'entité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)

DESSINER SUR LES PLATEAUX LE BOCAGE DE DEMAIN EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

1. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en partageant la connaissance des différents usages de la houe
2. Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
3. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en réajustant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
4. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
5. Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire)

REINVENTER LE MODELE DE L'USINE A LA CAMPAGNE POUR COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT

16. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace et en assurant la cohérence à l'échelle des intercommunalités et des SCoT
17. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments et des espaces publics (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes paysagères des zones d'activités)
18. Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
19. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités déaffectés en cœur de lieu urbain



ASSURER LA DIVERSITE DES ELEMENTS PAYSAGERS QUI FONT LES NUANCES DANS LA PERCEPTION DU BOCAGE

6. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et insérer les retours d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales
7. Soigner l'occupation des coteaux et des points hauts (colline des Gardes) : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dépiquetage des points de vue
8. Assurer la proximité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
9. Préserver la diversité paysagère et écologique des secteurs présentant un bocage dense et une combinaison importante d'éléments paysagers (bois, plans d'eau, ruisseaux, zones humides, villages, potiers...)
10. Valoriser une agriculture pérenne autour des agglomérations châtellaines, yonnaises et des principaux pôles

ASSURER UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE A L'IDENTITE DES PAYSAGES URBAINS EN VALORISANT LEUR SITE D'IMPLANTATION

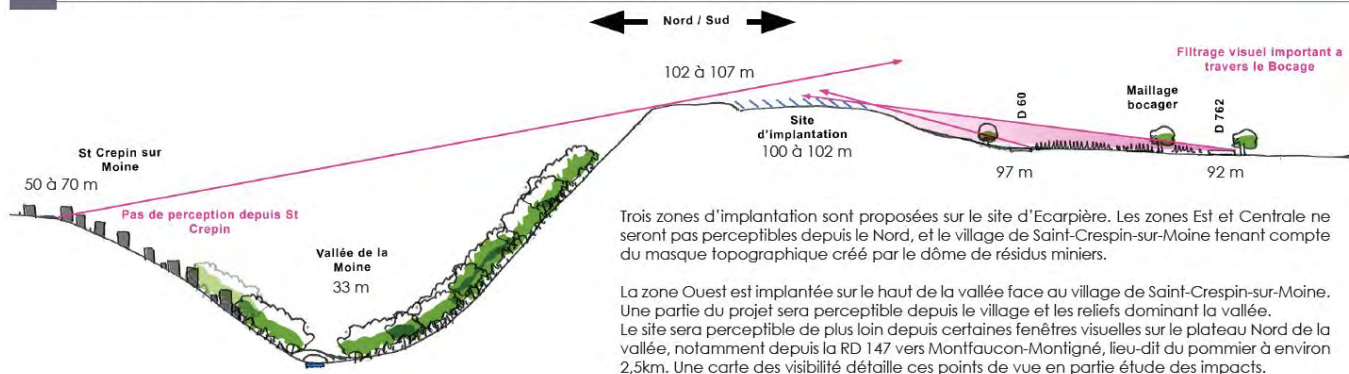
11. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
12. Retrouver un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
13. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
14. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'activités
15. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain

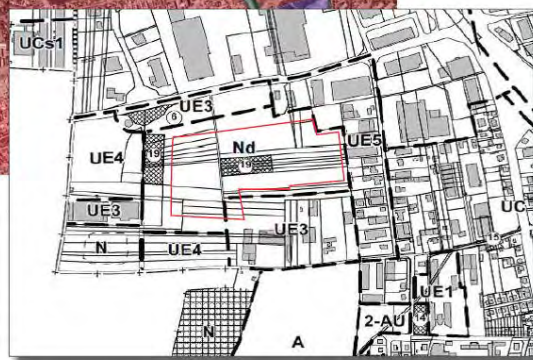
RECOMPOSER LES ABORDS DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES

20. Composer avec la topographie naturelle pour éviter les dénivellements dans la conception des nouvelles infrastructures
21. Préconiser à l'occasion des nouveaux aménagements ou restructurations, un déplacement des infrastructures en retrait sur les plateaux
22. Éviter l'implantation de bâtiment en rupture d'échelles sur les bordures des plateaux. Quand cela n'est pas possible, implanter les bâtiments perpendiculairement et non parallèlement aux vallées pour en limiter l'impact visuel
23. Limiter et qualifier les délaissés routiers
24. Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau

source: Atlas des Paysages - site DREAL

Contexte élargi: topographie et hydrologie





A droite l'extrait du PLU datant de février 2016 contorte ce devenir économique en périphérie du projet tout en maintenant l'activité agricole au sud et protégeant en zone N le site de l'étang de pêche et le secteur boisé.
(en rouge, le périmètre du projet photovoltaïque en zonage Nd réservé aux équipements d'intérêt général ou d'installations photovoltaïques)



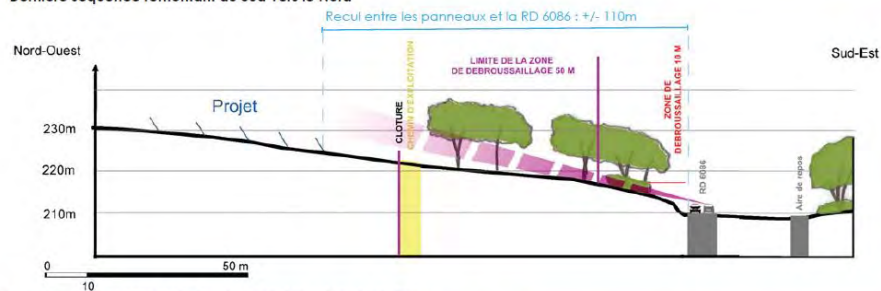
A gauche, La cartographie également issue de l'atlas des paysages illustre l'extension urbaine récente, où le site s'inscrit dans une 'langue urbaine' s'épaississant le long de la pénétrante viaire irriguant la zone économique (RD155)



Cet extrait du SCOT de l'agglomération de Mulhouse identifie en effet la RD155 comme une entrée de ville à enjeux à valoriser. L'itinéraire cycliste est également inscrit au projet pour les itinéraires de proximité (cfr DOO 2017).



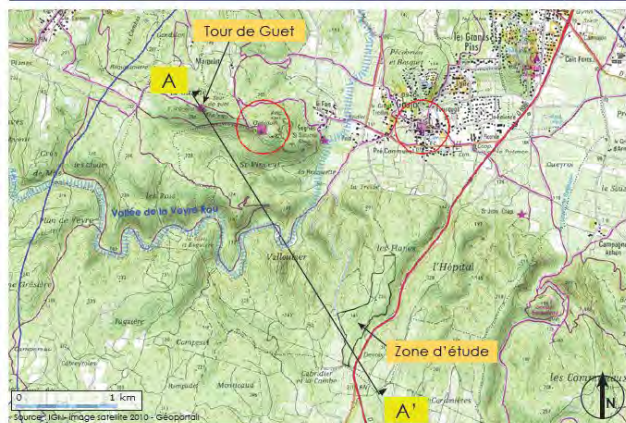
Dernière séquence remontant du Sud vers le Nord



Coupe BB' : séquence visuelle fermée par le talus et la végétation



Données paysagères générales

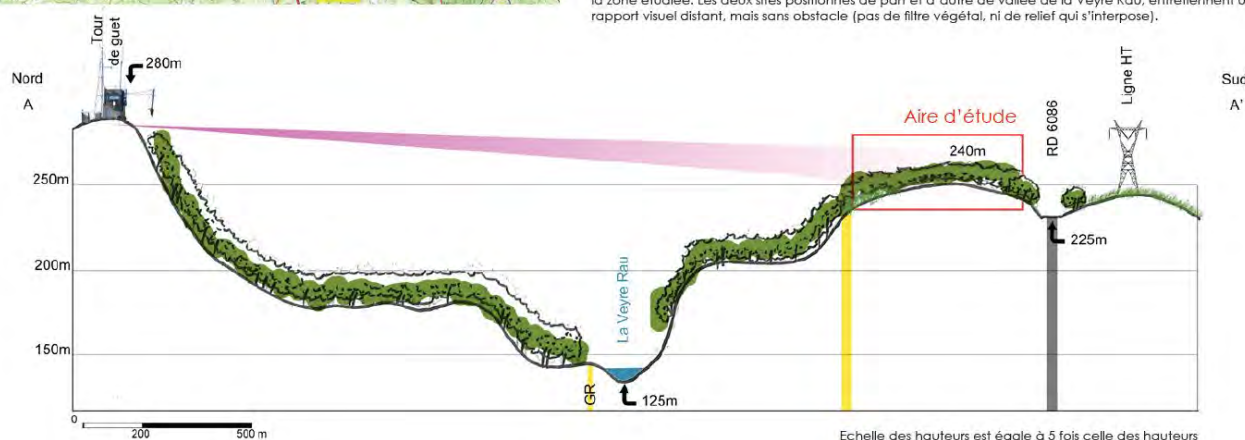


Comme nous l'avons vu précédemment le site est localisé dans l'entité paysagère « Des garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie ». Ces paysages sont fortement marqués par le vignoble implanté sur le plateau calcaire, sans eau de surface, laissant place à une végétation de garrigue rase. Par endroits, la végétation de la garrigue cède la place à une végétation de feuillus (chênes pubescents, peupliers trembles), à la faveur de l'approfondissement des sols de terra rossa et de la formation d'argile. La décalcification de surface permet parfois aux châtaigniers d'y faire leurs places.

Le plateau boisé est marqué par une rupture topographique nettement perceptible depuis la RD 6086. Elle ouvre des vues lointaines sur la vallée de la Tave et le village Gajac au Nord.

Transect paysager Nord / Sud : les rapports visuels au-dessus de la vallée de la Veyre Rau.

L'échelle des hauteurs a été multipliée par 5 pour faciliter la lecture paysagère (mise en valeur du relief). De ce fait, le relief est exagéré afin de souligner la position de la Tour de Guet sur un point plus élevé que la zone étudiée. Les deux sites positionnés de part et d'autre de vallée de la Veyre Rau, entretiennent un rapport visuel distant, mais sans obstacle (pas de filtre végétal, ni de relief qui s'interpose).



Echelle des hauteurs est égale à 5 fois celle des hauteurs

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

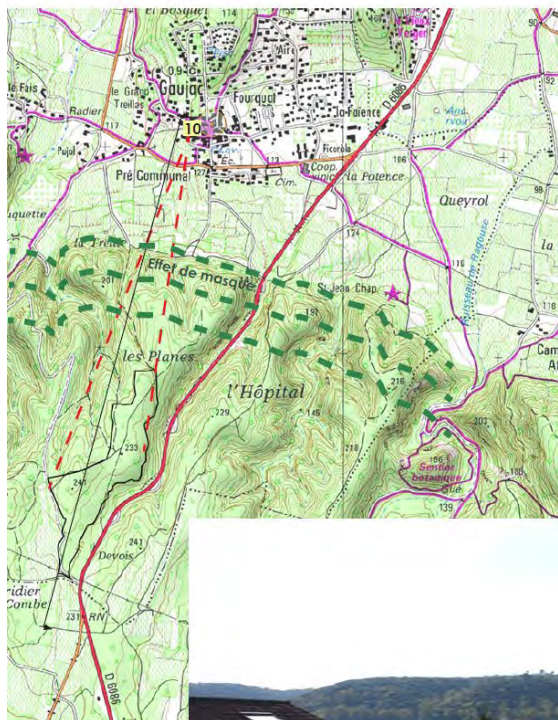
Patrimoine local protégé et patrimoine bâti: Echelle rapprochée

N° sur plan	localisation - commune	distance au projet	Nom , secteur concerné	Statut	Impact: Visibilité ou covisibilité possible	Commentaire
1	Aups centre bourg	entre 4 et 6 km	différents édifices historiques en cœur de ville	MH (monument historique)	pas de visibilité depuis le sol, possibilité de visibilité partielle depuis le sommet des édifices	Sensibilité très limitée ou non préjudiciable pour les monuments concernés situés en contexte urbain, éloignement et écrans végétaux importants.
2	Aups	env 2 km	Château de Taurenne	MH inscrit	non pas de visibilité pressentie	très peu de probabilité de visibilité (site privé non accessible sans autorisation), au regard des reliefs écrans et boisements.
3	Villocroze	entre 3 et 4 km	Eglise Sainte Marie (Chapelle Saint Victor sur ign) + grotte	MH inscrit et grotte en site inscrit	non pas de visibilité pressentie	reliefs empêchant la visibilité depuis le MH
4	Tourtour	4,8 km et plus	village	Village en site inscrit et MH inscrits au niveau des Treilles	visibilité potentielle depuis la table d'orientation et vues restreintes depuis le village	La visibilité reste limitée par la distance. La sensibilité est faible tenant compte d'une vue latérale hors champs de vue principal.
5	Salernes	entre 3 et 4 km	différents édifices historiques en cœur de ville	MH inscrits (monument historique)	non pas de visibilité pressentie	reliefs empêchant la visibilité depuis les MH
6	Tourtour	entre 3 et 4 km	tour Grimaldi	pas de protection pour ce monument mais site - belvédère récemment rénové	visibilité partielle depuis le point de vue au pied de la tour	La visibilité reste limitée par la distance, elle sera partielle tenant compte des collines écrans masquant une partie de la ZIP



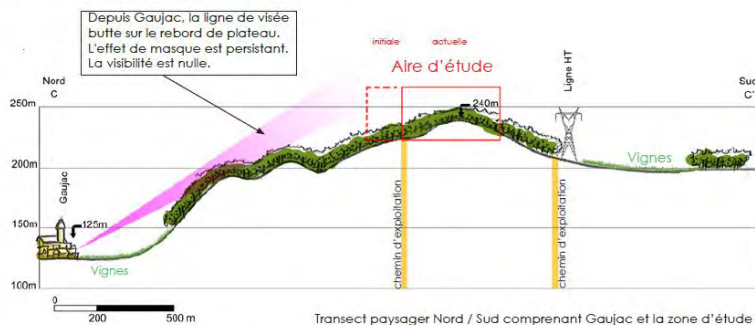
Patrimoine répertorié et protections - Environnement éloigné (8 à 10 km et plus)





Environnement paysager lointain

Vues limitées depuis la plaine: la position en haut de relief plus ou moins reculée sur les sommets sera facteur de limitation des perceptions depuis la plaine et depuis les villages avoisinants. Les boisements et le relief limitent les possibilités de vues. En fonction des débroussaillages réalisés dans le cadre du projet, il s'agira de vérifier que les écrans visuels boisés ne seront pas affectés, nous n'avons néanmoins pas constaté de débroussaillage de ce type sur les coteaux avoisinants.



10 Perception depuis les hauteurs du village de Gaujac, les visibilitées sont très limitées tenant compte du recul sur le relief et la présence d'écrans végétaux.

Physionomie des villages et hameaux

Le secteur d'étude présente un patrimoine architectural caractérisé par l'implantation de la plupart des villages historiques sur les hauteurs en position de défense. Ces configurations sur des éperons topographiques ont généré un tissu dense maillé de venelles étroites particulièrement pittoresques. Des vues lointaines sont également possibles depuis ces belvédères habités.

A noter également la qualité architecturale de nombreux villages et hameaux dont Mirmande recensé au titre des «plus beaux villages de France»



Source brochure de valorisation touristique éditée par les offices du tourisme de la Drôme



Les villages perchés

Sommaire :

Vallée de la Drôme - Rhône	P. 2
Vallée de la Gervanne	P. 12
Pays de Dieulefit - Haut Rouillon	P. 18
Plaine de Marsanne	P. 24

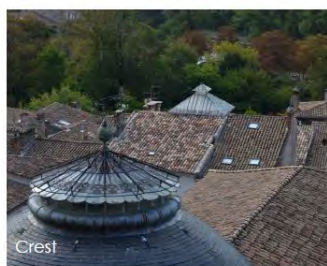
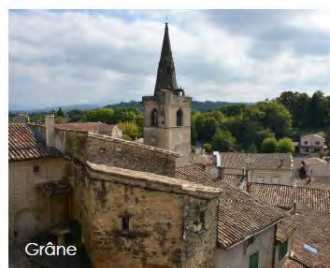
Du Val de Drôme au confluent du Rhône, du Pays de Dieulefit à la plaine de Marsanne ou encore en Vallée de la Gervanne, les villages perchés se détachent çà et là sur les pentes et les hauteurs des collines alentours, sentinelles de ces temps lointains et troublés où il fallait voir pour mieux résister.

Forme d'habitat compacte et conviviale, le village perché prisonnier dans le sud-est de la France, du Rhône à la Tièrre, de la plaine de Valence à la frontière italienne, région d'éleveurs de moutons et de petits agriculteurs. Les origines semblent en remonter à l'âge du fer, au temps des castellers ligures. Plus tard, durant l'occupation romaine, l'habitat rural se disperse et les villages gallo-romains s'installent dans les vallées sur les voies de communication. Aux IX^e-X^e siècles, sous le régime féodal, l'habitat se regroupe, de nouveau et se perche sous la protection d'un château fort, d'une église.

A partir du XIX^e siècle, nombre de ces villages glissent vers la plaine et des conditions de vie moins rudes, certains se dédoublant, d'autres abandonnant complètement l'ancien bourg sur ses hauteurs. Mais la vague de «retour à la terre» des citadins à la fin des années 60 viendra ramener la plupart de nos villages perchés... pour notre plus grand plaisir...



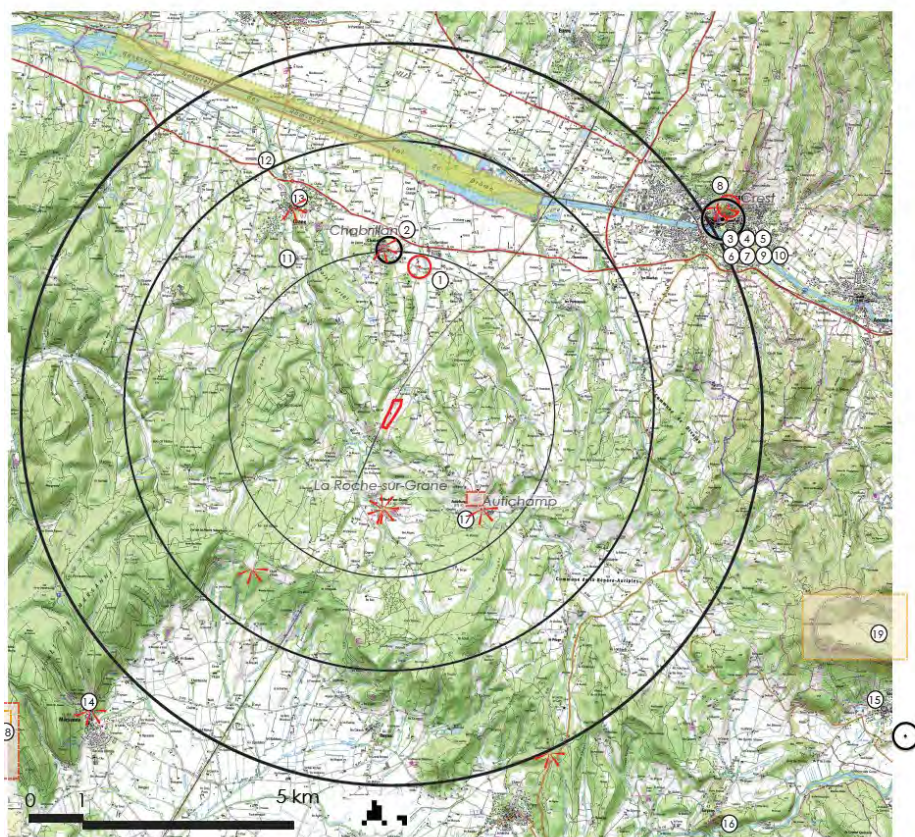
Physionomie des villages et hameaux



- PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE CHABRILLAN (DRÔME 261) - ÉPIURE PAYSAGE - DÉCEMBRE 2014 -

15

Sites d'intérêts, patrimoine bâti (MH) et sites inscrits/classés



Aucun impact potentiel n'est à craindre pour les monuments historiques répertoriés sur la base Mérimée.

Il en est de même pour les sites inscrits et classés recensés sur la base Carmen.

A noter la très faible possibilité de visibilité du site depuis l'Église Saint Pierre de Chabrillan.

La distance et les écrans végétaux denses ne laisseront que très peu d'impact possible vers le projet Photovoltaïque.

Le tableau ci-contre répertorie les MH et sites intégralement jusqu'à 7 km voir au delà pour les sites d'importance.

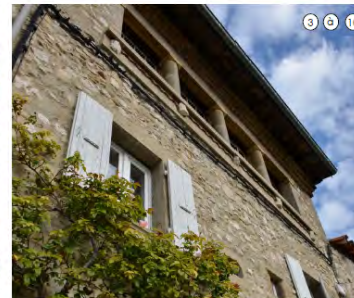
LÉGENDE

- Aire d'implantation du projet
- Site inscrit
- Site classé
- Panorama
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Patrimoine naturel

Photos non exhaustives issues de la visite de terrain.

N° repérage	commune	Edifice	MH classé	MH Inscrit	statut	ouvert au public	distance au site
1	Chabrillan	Eglise Saint-Pierre	x		public	x	2,8 km
2	Chabrillan	Château (restes)		x	privé		3 km
3	Crest	Maison de la Poste ; Verdun (quai de)		x	privé	x	7 km
4	Crest	Maison du 16e siècle ou maison Breyton ; Cuiretteries (rue des)		x	privé		7 km
5	Crest	Hôtel de Pluvinel (ancien); République (rue de la) 2 ; Général-de-Gaulle (place du) 1 ; Cuiretteries (rue des)		x	privé		7 km
6	Crest	Eglise Saint-Sauveur		x	privé	x	7 km
7	Crest	Ecole maternelle; République (rue de la) 14		x	public		7 km
8	Crest	Château	x		public	x	7,2 km
9	Crest	Chapelle de la Visitation (ancienne), actuellement chapelle de l'hôpital					7 km
10	Crest	Chapelle des Cordeliers (ancienne)		x	public	x	7 km
11	Grane	Domaine de Plaisance et extérieurs		x	privé		3,5 km
12	Grane	Prieuré (ancien)		x	privé		5,1 km
13	Grane	Beffroi		x	public		4,2 km
14	Marsanne	Eglise située dans la partie Nord du Haut-Village		x	public		6 km
15	Saou	village patrimonial présentant de nombreux édifices recensés		x		x	9 km
16	Soyans	Château de Soyans		x	public		10 km

	commune	description du site	Site classé	Site Inscrit	statut	ouvert au public	distance au site
17	Autichamp	château et village		x	public	x	2km
18	Condillac	château et environs immédiats	x	x	NC	x	10 km
19	Saou	forêt de Saou	x		public	x	8 km



Perceptions proches les plus marquantes:

PROJET CONFIDENTIEL



Depuis le site, perception des toitures du hameau des Gilles confirmant les covisibilités possibles avec le projet depuis les parties supérieures de quelques habitations.



Etat Existant



Afin d'assurer une bonne lisibilité du projet, la visibilité des panneaux PV a été renforcée.

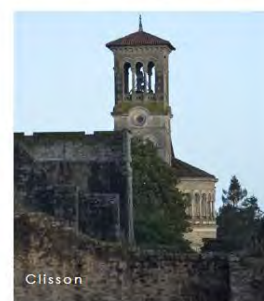
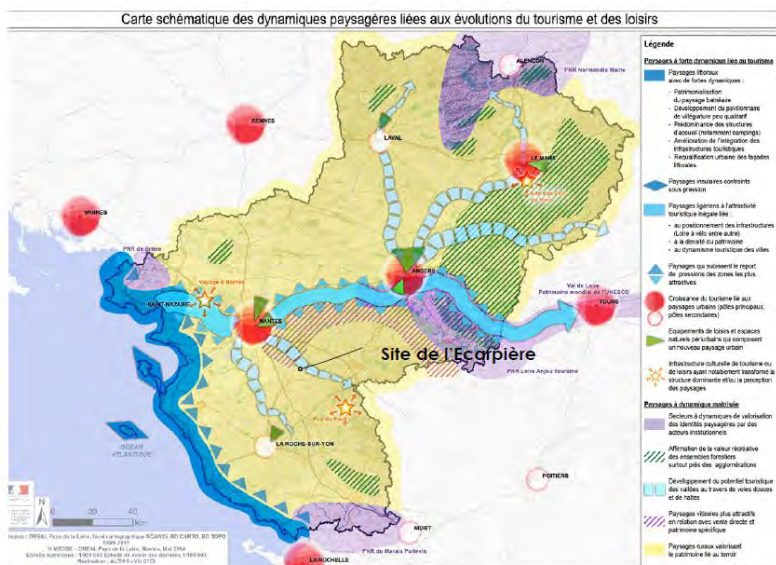
Simulation d'implantation du projet

DIAGNOSTIC LOISIRS, TOURISME ET APPREHENSION SOCIO-CULTURELLE

Tourisme et Loisirs

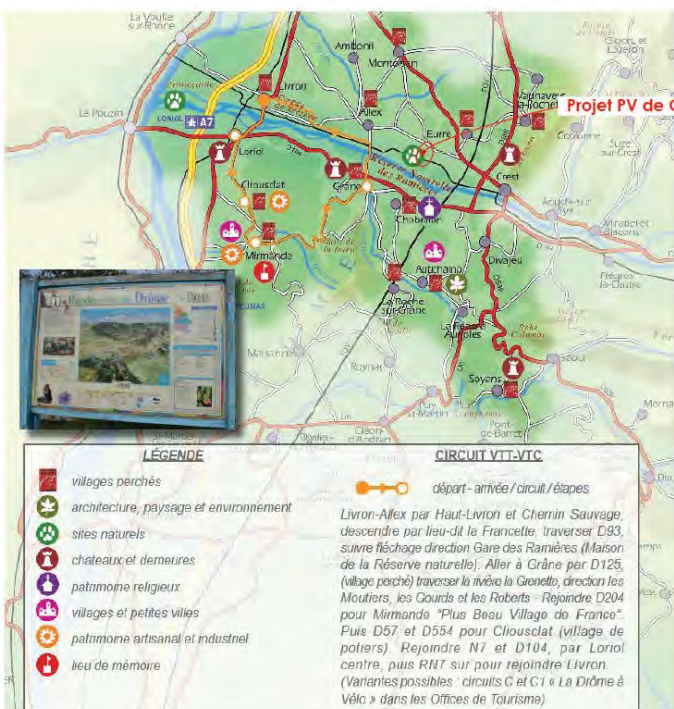
Loisirs et tourisme autour du site photovoltaïque de l'Ecarpière.

D'une manière générale le tourisme et les loisirs associés au territoire sont liés à la qualité des paysages, du patrimoine, de la nature et des productions agricoles (viticoles). Dès lors à proximité immédiate, c'est le site et son histoire minière qui font l'objet d'animations et d'expositions à la maison du mineur et des énergies de Saint-Crespin-sur-Moine. La maison du mineur offre la possibilité de participer à des ateliers sur les énergies renouvelables. A part ces éléments, c'est la vallée de la Moine qui offre promenade et circuits VTT présents dans la campagne. Le site ne présente pas d'accès ni de promenade directement associée au site. Un cheminement existe bien sur la berge opposée sur la commune de Saint-Crespin-sur-Moine. Il est balisé et aménagé de quelques bancs, et ouvre quelques vues sur le dôme de résidus miniers implanté sur la berge opposée. A noter également une offre en logement de loisirs.

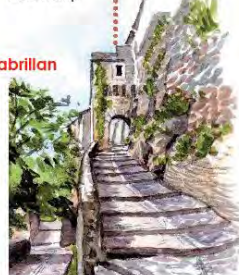


Tourisme et Loisirs

La qualité des paysages et des villages combinée avec une nature bien présente offrent au visiteur et touriste une palette d'activités de loisirs nature-patrimoine diffusées sur le territoire. Dans un rayon proche le visiteur est invité à visiter les villages perchés et leur architecture traditionnelle préservée, Mirmande un des plus beaux villages de France, des randonnées pédestres et VTT-VTC. A découvrir également plusieurs châteaux et espaces naturels ou boisés, des belvédères ainsi que des parcours botaniques organisés dans de nombreux villages dont Chabrillan.



Autichamp



source : extrait publication de l'office du tourisme de la Drôme

Chabrillan

574 habitants
Sa situation dominante offre au regard du visiteur une vue exceptionnelle depuis le village, du versant jusqu'au massif de Sable. A l'intérieur de ses remparts bien conservés au nord, il offre un bel exemple de village regroupé autour de son château et dominé par les ruines de son donjon. En dessous, dans son valon paisible, se trouve son église romane (XII-XIII), classée au titre des Monuments historiques. De son passé prestigieux, le village bien recouvert a gardé ses calades et ses ruelles pittoresques. Aujourd'hui, ses remparts abritent le musée du village, lieu de culture et de convivialité. Son circuit botanique offre sentiers et jardins agréables de vous convaincre qu'il fait bon vivre ici.



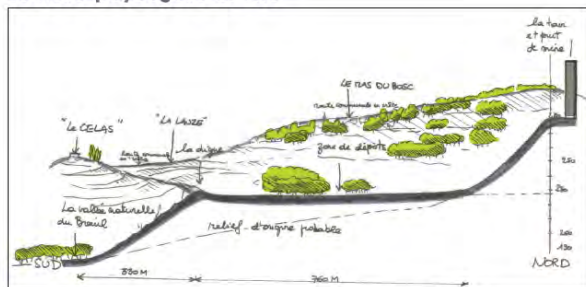
La tour de Crest

Impossible ici de parler de villages fortifiés sans mentionner les 52 mètres de l'un des plus hauts donjons de France. Au XII^e siècle, la tour de Crest fut l'élément majeur de la forteresse qui dominait la ville. A vocation militaire, puis demeure seigneuriale aux XV^e et XVI^e siècles, c'est cependant surtout de son histoire carcérale que l'on se souvient. Au XVIII^e siècle, elle devient prison royale où sont enfermés, entre autres, les protestants de la vallée de la Drôme et du Diois. De la Révolution à l'aube de la Troisième République - 1852 -, elle sera la maison d'arrêt du district de Crest. Symbole de l'arbitraire de la justice d'Etat et lieu de mémoire, classée au titre des Monuments historiques, la tour de Crest propose un parcours de visite scénographique.



SYNTHESE DES ENJEUX ET STRATEGIES PAYSAGERES

Lecture paysagère in situ



Coupe Nord/Sud : une vallée remodelée par l'activité humaine

Le site d'implantation d'une surface de 27 Ha est situé entre 224m et 250m d'altitude NGF. Le périmètre d'étude est lové dans une dépression naturelle, comblée en partie par l'action humaine consécutive à l'activité de la mine de Plomb et d'argent. Celle-ci a cessé son activité en 1982.

L'extraction s'est accompagnée de rejet d'eau et de sédiments dans la dépression, le tout étant contenu par une digue fermant le vallon au Sud. Du plan d'eau, créée par le pompage, ne subsistent en été que de maigres zones humides en partie ouest attestées par le couvert végétal dominé par la saulaie-peupleraie et le sous bois de phragmites. Ces végétations de milieux humides font rapidement place à des prairies rases ponctuées par des boisements éparés ainsi que par des plantations ponctuelles de pins. La partie centrale relativement plane est entretenue en bandes de fauche et fait office de parcours de Golf improvisé par l'occupant des lieux.

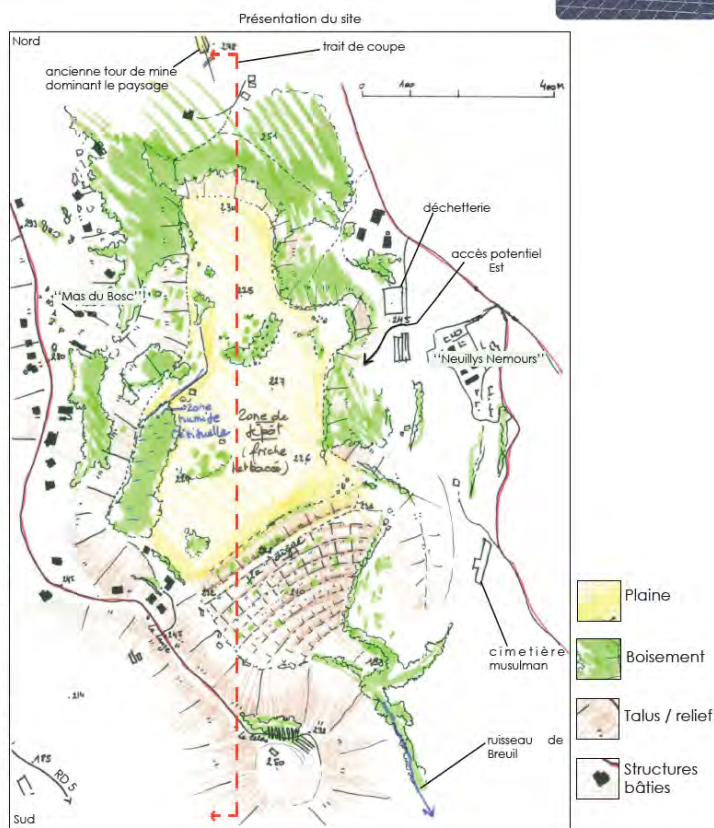
Le sud du site est barré par la digue d'exploitation en terre accompagné par une pente régulière en arc de cercle, rejoignant le profil naturel du vallon originel.

Même si le site a été façonné par l'homme, il offre un aspect relativement naturel pour le profane, il est en effet en voie de colonisation par les boisements, sur les pentes plus anciennement délaissées par l'exploitation. Le paysage est plus ouvert sur les parties centrales planes plus récemment libérées des inondations saisonnières. Seul témoin de l'ancienne activité minière, la tour carrée d'exploitation omniprésente dominant le site et le paysage environnant.

La périphérie du site a gardé à certains égards son aspect traditionnel : vergers d'Olivier, prairies de fauche, vignoble entourés des traditionnels murets de pierre. Mais le paysage présente néanmoins les témoins d'une mutation rapide : enrichissement des parcelles lié à la déprise agricole et boisement de recolonisation accompagné d'un développement pavillonnaire aussi important que disséminé. Il se localise principalement sur les flancs ouest du site vers Largentière le long de la voie communale C5 et C6.

La partie Est du site est bordée par des développements construits moins nobles : hangar et terrain en friche dominant la partie centrale du site et présence de la déchetterie communale à proximité. En contrebas et plus à l'écart du site (Sud Est du site), le quartier occupé par les Harkis à l'origine, accompagné non loin de la du cimetière musulman.

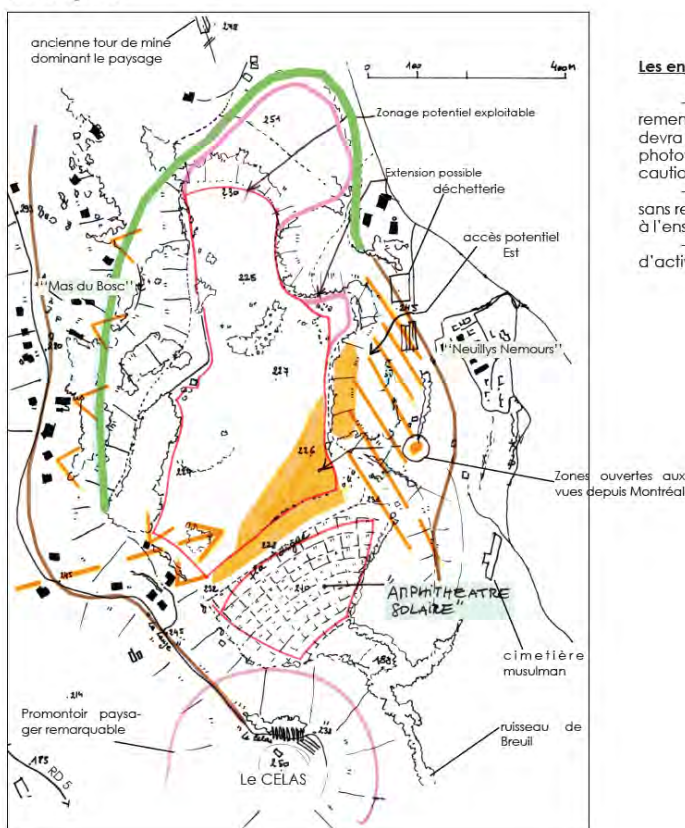
Diagnostic paysager



Diagnostic paysager



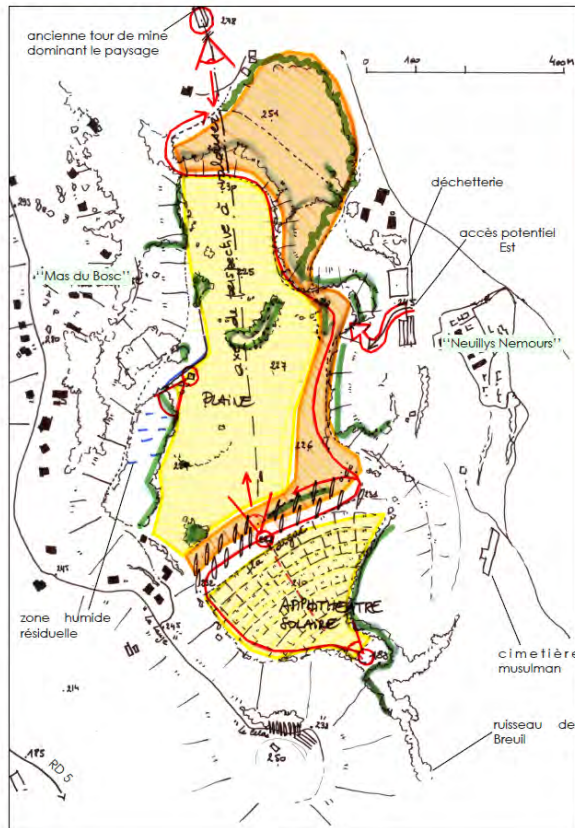
Les enjeux



Les enjeux marquant le projet sont principalement :

- **La gestion des cônes de perception** : le traitement des limites ne doit pas nécessairement se traduire par un travail de masquage systématique par du végétal, au contraire il devra gérer les vues de manière à cadrer de manière maîtrisée la perception de l'activité photovoltaïque. Les sites d'habitat proches et les monuments historiques nécessitent des précautions particulières :
- **La gestion des franges** : l'insertion de cette activité dans le paysage ne pourra se faire sans respecter et intégrer les trames paysagères préexistantes qui serviront de porte greffe à l'ensemble de l'installation
- **La gestion des accès et la valorisation du site pour les visiteurs** : antichambre du lieu d'activité, l'accès est un lieu qui demande un traitement de qualité.

- Boisements à préserver : valorisation paysagère ; brise vue ; trame verte...
- Zonage potentiel exploitable : surface plane ; libre de boisements
- Zones sensibles : ouvertures visuelles partielles
- Cône de vue depuis Montréal (secteurs partiellement visible en hachure)
- Habitats ou infrastructures type hangar



-  Boisements à préserver : valorisation paysagère ; brise-vue ; trame verte
-  Zones présentant des sensibilités visuelles nécessitant un accompagnement végétal afin de limiter les impacts depuis les vues périphériques
-  Zone sans enjeux paysagers
-  Cheminement et points de vue à promouvoir dans un cadre de visite touristique : la mine ; le lac et la zone de dépôt ; les biotopes naturels de recolonisation ; les installations photovoltaïques ; la riche géologie locale
-  Accès à privilégier
-  Amphithéâtre solaire à mettre en scène en épousant le relief
-  Tour belvédère à valoriser comme départ de visite

Accessibilité au site et au secteur d'étude :

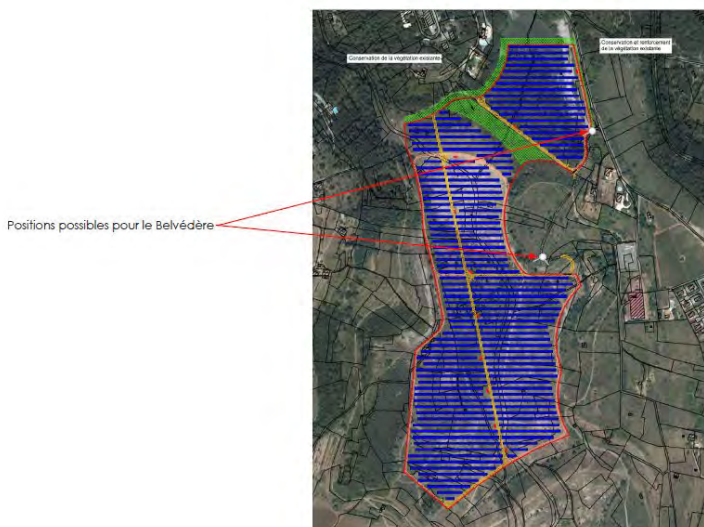
Rapports prévisibles entre le site, le projet de développement photovoltaïque et l'environnement plus large :
Le développement photovoltaïque est projeté dans les parties basses et relativement planes de la cuvette, qui est idéalement orientée vers le sud. Les accès au site devront se faire principalement par les coteaux périphériques au site, accessibles aisément sur le flanc Est du site. Notamment au niveau de la déchetterie ou au niveau de la voie communale bordant le nord Est du site.



Mise en scène du projet :

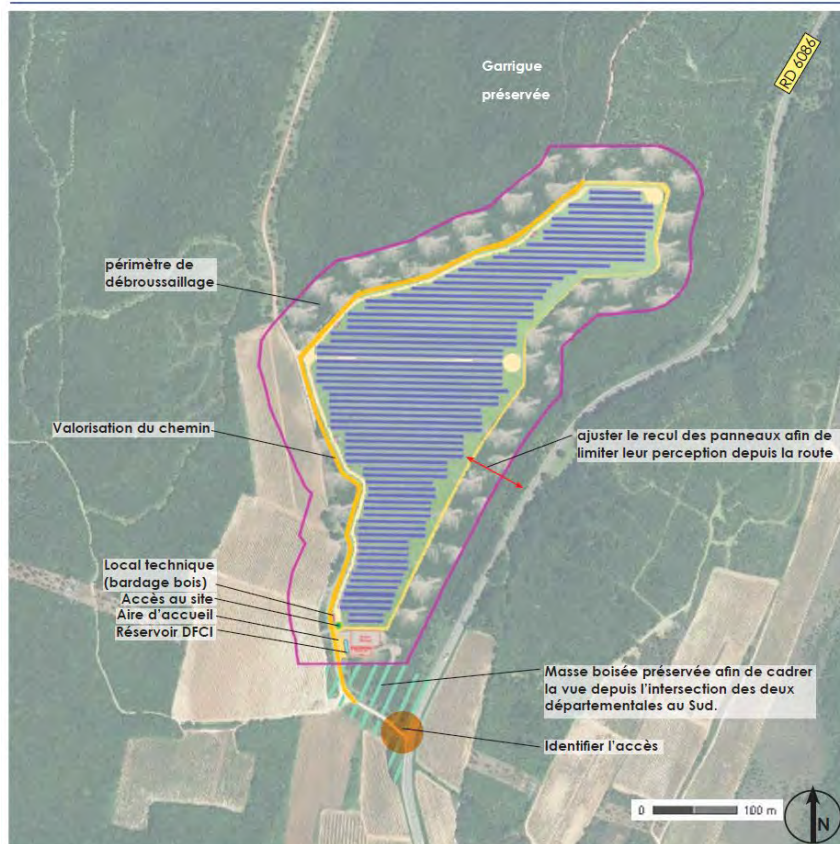
Agrémentée d'un mail de cyprès d'Italie, la perspective de la digue Sud pourra être mise en valeur, et permettra également de scénographier les lieux. Cet espace privé pourra être utilisé lors de dessertes occasionnelles et cadrées avec des groupes scolaires ou des animations particulières et thématiques.

Un belvédère avec quelques panneaux informatifs sur le fonctionnement de la ferme solaire et la reconversion de ce site industriel, permettra de faciliter l'intégration de ce nouveau type d'installation pour la population et le tourisme. Ce belvédère pourra être installé sur les hauteurs du site, au niveau des accès techniques. Différentes options sont possibles pour son positionnement, et devront être affinées après réalisation du chantier. (CF Carte Jointe)





Stratégie de développement



Propositions de mesures:

Au regard des contraintes topographiques et paysagères, la partie Nord de la zone d'étude a été écartée.

Les préconisations paysagères :

- Limiter de la zone de débroussaillage au Sud afin de maintenir la masse boisée (aux abords du chemin d'accès) pour prémunir des vues depuis le Sud
- Conserver la topographie naturelle du site
- Faire épouser le projet au relief pour minimiser les impacts depuis les points culminants à l'Ouest.
- Valoriser les sentiers de randonnées longeant le site à l'Ouest par l'information du promeneur
- Déterminer des cadrages visuels sur le projet solaire permettant également d'optimiser les vues sur le paysage.
- Garantir l'intégrité de la route en maintenant le corridor boisé situé sur le talus et un recul des panneaux sur la crête

- Clôture
- Portail
- Limite de débroussaillage
- Cheminement intérieur
- Cheminement extérieur
- Structures solaire
- Poste de Livraison
- Poste de transformation
- Réservoir DFCI

- Zone de débroussaillage
- Pelouse reprise naturellement
- Masse boisée préservée

- Identifier l'accès, mais ne pas valoriser un accès du public motorisé étant donné la configuration actuelle de l'accès

ZONES D'INFLUENCE VISUELLE

Rapport

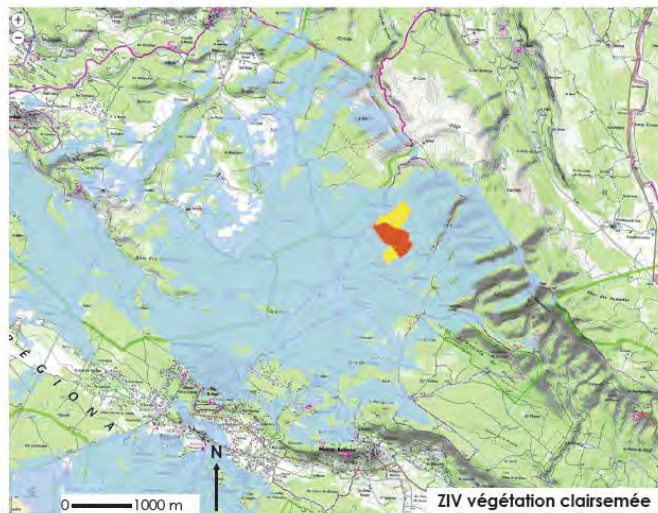
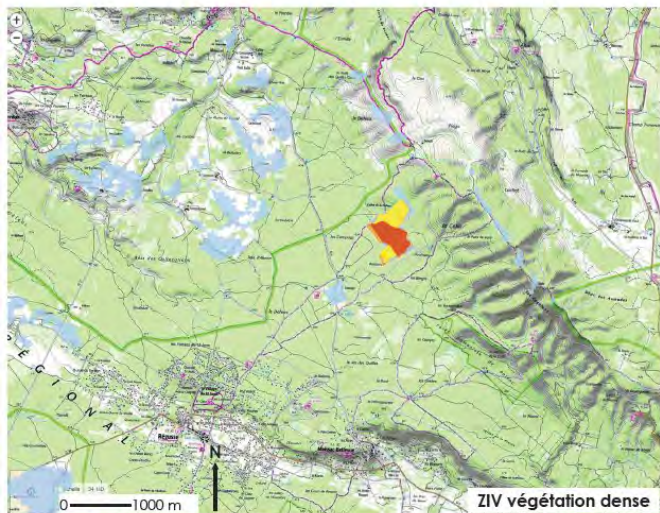
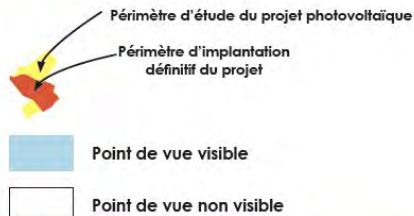
PROJET CONFIDENTIEL

Les cartes ci-dessous montrent la ZIV potentielle du projet. Elles sont élaborées sur la base du MNT (modèle numérique de terrain) avec des panneaux de 2,50 m de haut. Elles prennent aussi en compte la végétation qui est changeante au fil des saisons.

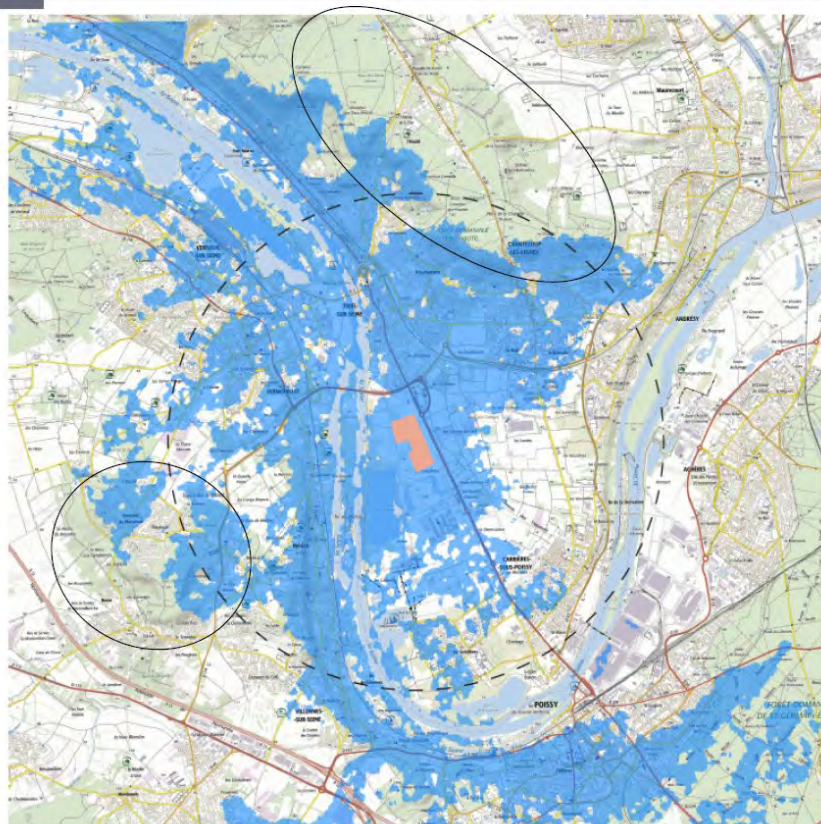
La ZIV avec une végétation dense présente une vision minimisée du projet en basant le calcul sur une végétation dense de 5 m de haut. Il en résulte que les zones de perceptions sont ponctuelles et s'opèrent principalement à l'ouest.

La ZIV avec une végétation clairsemée présente une vision maximisée du projet en basant le calcul sur une végétation clairsemée de 5 m de haut. Il en résulte que les perceptions sont plus larges et portent sur les secteurs ouest en contre-bas jusqu'aux franges urbanisées de Régusse.

En conclusion, selon l'état de la végétation, les zones de perceptions peuvent être assez variables et il n'est pas exclu que ce secteur en interface de Régusse et du projet montre des vues. Toutefois, quelque soit le contexte végétal, le centre de Régusse est protégé.



Perceptions du site et zones d'influences visuelles théoriques (ZIV)

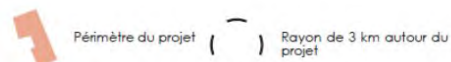


La carte ci-contre montre la ZIV potentielle du projet sur plusieurs km autour du projet, les zones potentiellement impactées se trouvent essentiellement dans un rayon de 3 km.

Elle est élaborée sur la base du MNT (modèle numérique de terrain) avec pour une visibilité partielle ou totale des panneaux. Elle ne prend en compte que le relief. Les zones de visibilité potentielles du projet reprises en couleur bleue sont donc exagérées par rapport à la réalité car le logiciel ne tient pas compte de la végétation et des écrans bâtis. Les zones restant en blanc sont ainsi totalement hors de visibilité par les effets de masques topographiques.

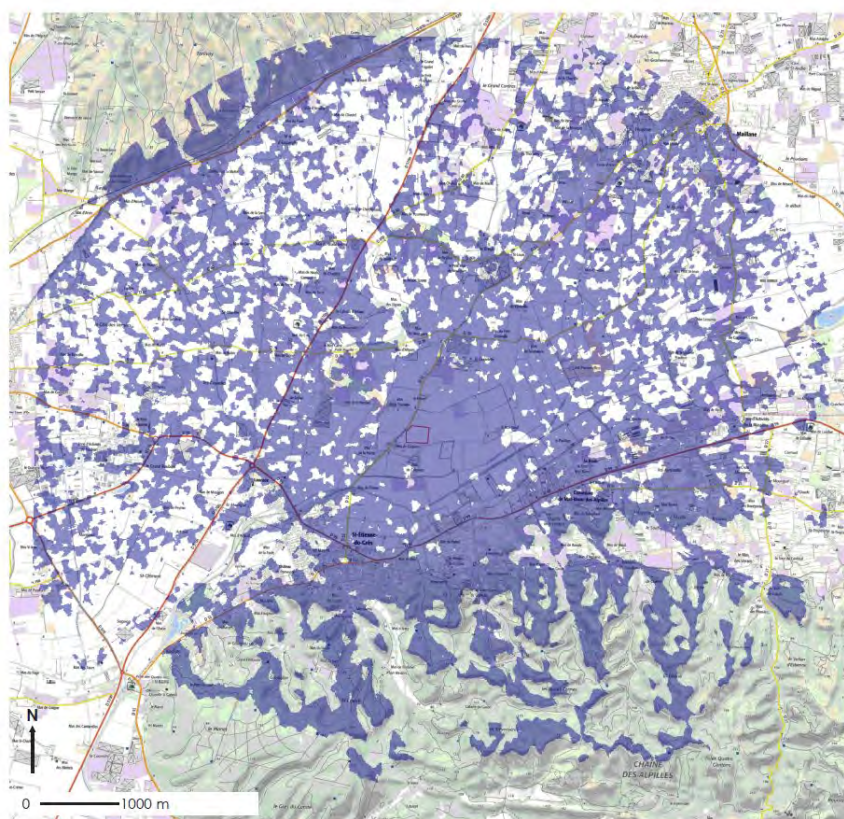
La cartographie met en évidence des impacts depuis la plaine proche et les reliefs dominant la vallée de la Seine.

A noter que la vallée et les villes présentes peuvent présenter des visibilités réduites du fait de la présence végétale importante et des masques urbains présents. La carte sur la planche suivante illustre les sensibilités au regard des observations de terrain qui tiennent compte cette fois des masques urbains et végétaux importants sur le territoire.



Zone de visibilité maximale du projet ne tenant pas compte des écrans végétaux et urbains. L'objectif étant d'écarter tous les territoires qui déjà par le relief ne pourraient être impactés. En réalité la présence du végétal étant bien présente les impacts potentiels seront extrêmement réduits et limités à quelques points de vue illustrés dans les photomontages repris ci-après.

Perceptions du site et zones d'influences visuelles (ZIV)



La carte ci-contre montre la ZIV potentielle du projet jusqu'à 5 km. Elle est élaborée sur la base du MNT (modèle numérique de terrain) avec des panneaux de 6,78 m de haut. Elle ne prend en compte que le relief. La vision présentée est donc maximisée et les vues sur le projet avec prise en compte de la végétation seraient alors, dans la réalité, bien moins présentes.

Elle ne prend en compte que le relief. Les zones de visibilité potentielles du projet reprises en couleur sont donc exagérées par rapport à la réalité car le logiciel ne tient pas compte de la végétation et des écrans bâtis. Les zones restant en blanc sont ainsi totalement hors de visibilité par les effets de masques topographiques.

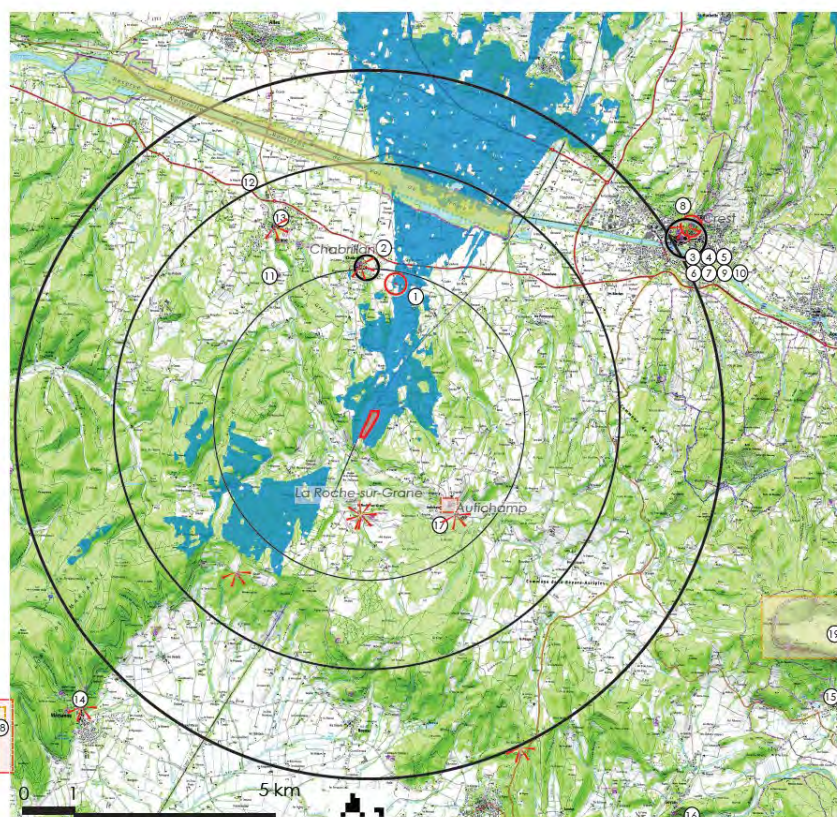
En effet, il est important de préciser que la végétation de ce territoire partitionne l'espace (haies brise-vent). De plus, la D99 complantée de platanes, située entre le site de projet et le massif des Alpilles agit comme un écran visuel dans le paysage.

Le repérage de terrain a permis de constater que les vues depuis la plaine sont relativement limitées tenant compte des obstacles visuels persistants, les points dominants les plus proches au sud depuis les Alpilles sont les seuls à même d'ouvrir des vues lointaines vers le projet.

En conclusion, les impacts potentiels seront limités essentiellement à des perceptions proches dans la plaine agricole. Les vues éloignées potentielles seront possibles depuis le massif des Alpilles au sud. Les sites les plus sensibles sur ces hauteurs concernent essentiellement l'Oratoire et chapelle Notre-Dame du château qui ouvrent ponctuellement des vues au travers du boisement occupant les flancs du relief (pour plus de détail voir l'état des lieux en amont de l'étude).

-  Zone d'étude
-  Zone de visibilité
-  Zone de non visibilité due aux masques topographiques

Sites d'intérêts, patrimoine bâti (MH ou non) et sites inscrits/classés au regard de la ZIV



La Zone d'influence visuelle réalisée à partir du modèle numérique de terrain, permet de visualiser en bleu les zones potentiellement ouvertes aux vues sur le site photovoltaïque. Cette ZIV ne tient pas compte des obstacles végétaux et bâtis ou microreliefs pouvant réduire fortement les champs de visibilité.

Cette projection basée sur des volumétries photovoltaïques pouvant aller jusqu'à 6 m exagère fortement le champs de visibilité, d'autant plus que la base topo n'intègre pas les merlons réalisés dans le cadre de la création de la ligne TGV. Ainsi les parties au sud du site ne seront que très peu impactées si l'on considère ces données.

En conclusion la ZIV maximise les vues potentielles et elle corrobore les conclusions de terrain présentées ci-avant limitant les vues potentielles à un cône orienté vers le nord. Le relief limitant les vues explique pourquoi les sites et monuments ne sont quasiment pas affectés par le projet.

LÉGENDE

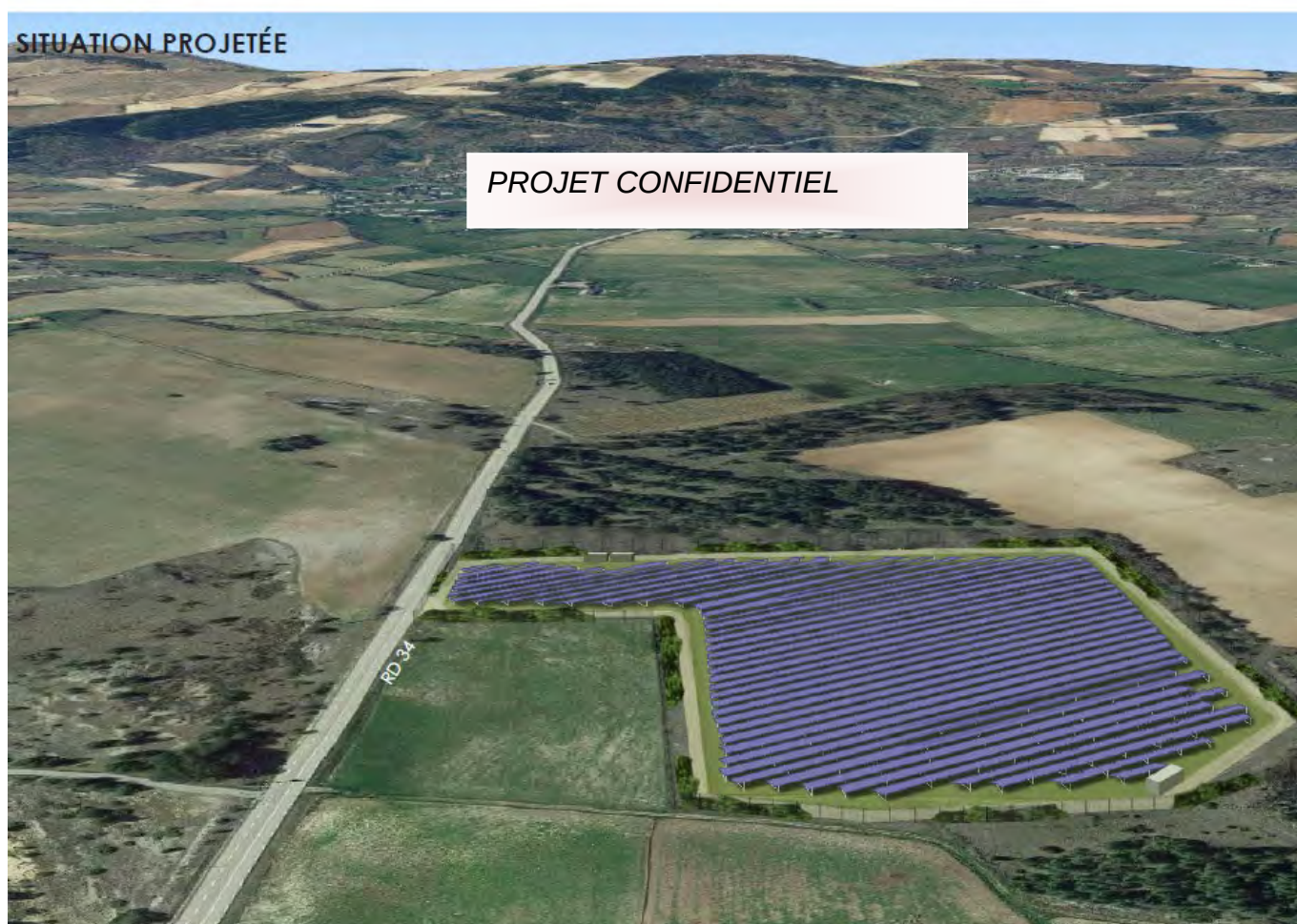
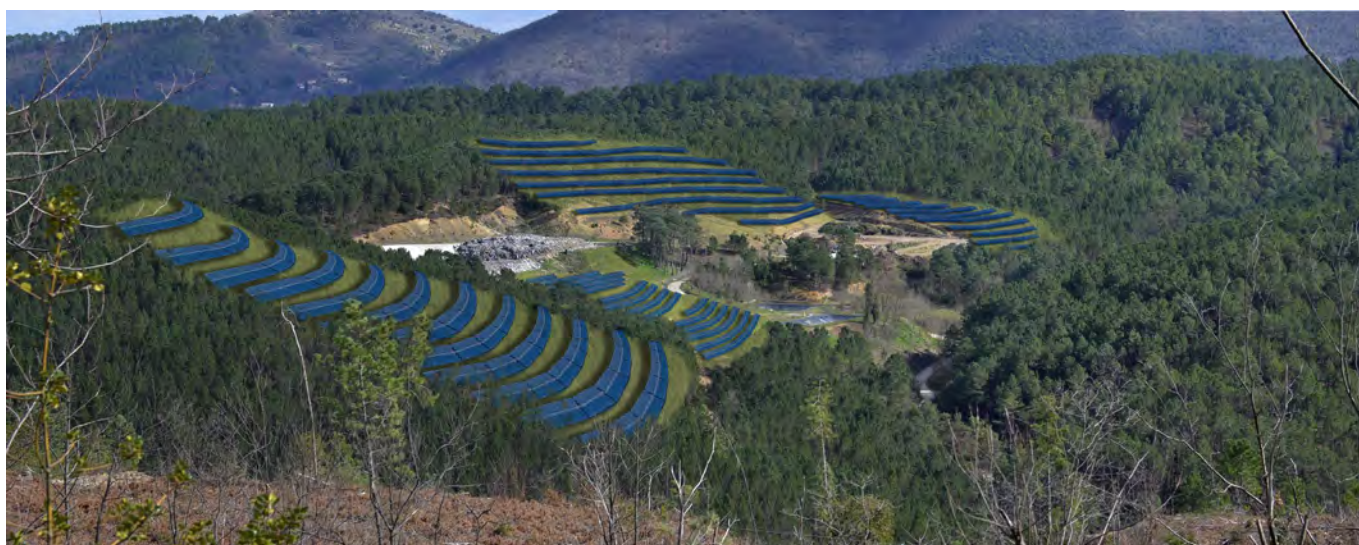
 zone d'influence visuelle majorée ne tenant pas compte des obstacles de micro-relief ni des constructions et écrans végétaux

-  Aire d'implantation du projet
-  Site inscrit
-  Site classé
-  Panorama
-  Monument historique classé
-  Monument historique inscrit
-  Patrimoine naturel



- PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE CHABRILLAN (DROME 26) - EPURE PAYSAGE - DECEMBRE 2016 -

PHOTOMONTAGES

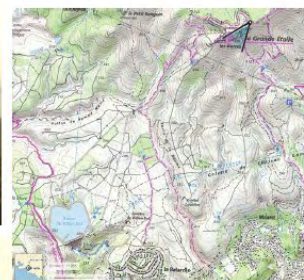


Perception depuis les abords du bassin



SITUATION PROJETÉE - PHOTOMONTAGE





Prévisualisation du projet avec la clôture et la végétation



Prévisualisation des impacts depuis les sites majeurs de perception:
vue 2 depuis

PROJET CONFIDENTIEL

ral et Est) ETAT PROJETE

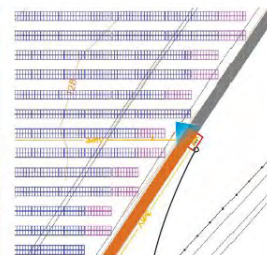


Prévisualisation des impacts :

Vue 5 prévisualisant le poste transformateur situé en Secteur Est (N°3)

Cette vue ne sera possible que depuis l'espace intérieur du site minier et donc non accessible au public. Elle illustre par contre bien l'aspect du poste de transformation qui reste éloigné des lieux potentiels de perception extérieurs et sera donc très peu visible tenant compte d'une faille se rapprochant de celle des panneaux photovoltaïques projetés (3 mètres) dans le secteur 3 (Est).

Existant



Extrait du plan d'implantation figurant la position du poste en bordure du chemin d'accès technique



Projeté





SITUATION PROJETÉE



Cette vue est représentative des perceptions les plus rapprochées et les plus courantes du long de la RD 32. La perception dans le cas présent est maximale après récolte du blé comme sur la photo prise en été 2018.

Impacts sur l'environnement rapproché

Impact : la visibilité du projet reste limitée à la portion sud du projet en raison du masque boisé présent entre le site et le centre de traitement des eaux usées.

Des plantations de masquage pourraient être proposées en option, en pied de talus dans la continuité du boisement présent, mais la visibilité du projet dans un contexte de zonage économique nous paraît intéressante à valoriser et reste assez cohérente avec la destination donnée pour ce site à vocation économique, d'autant plus que les vues en arrière plan sont intéressantes à préserver.

D'une manière générale les impacts rapprochés se limitent aux voies d'accès proches du site présentant quelques fenêtres ouvertes illustrées par les photomontages repris ci-après.

SITUATION PROJETÉE



Impact : la visibilité du projet reste limitée à la portion sud du projet en raison du masque boisé présent entre le site et le centre de traitement des eaux usées.

Des plantations de masquage pourraient être proposées en option, en pied de talus dans la continuité du boisement présent, mais la visibilité du projet dans un contexte de zonage économique nous paraît intéressante à valoriser et reste assez cohérente avec la destination donnée pour ce site à vocation économique, d'autant plus que les vues en arrière plan sont intéressantes à préserver.

D'une manière générale les impacts rapprochés se limitent aux voies d'accès proches du site présentant quelques fenêtres ouvertes illustrées par les photomontages repris ci-après.

SITUATION PROJETÉE



4.1 - Perceptions proches du site

4.1.2 - Pré-visualisation des perceptions proches

1

Perception du site à partir du Hameau de Vabre : Situation après installation

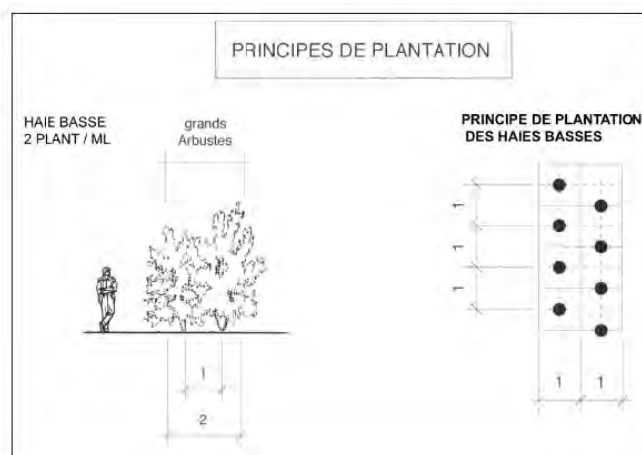


Perception à 750 mètres de la centrale photovoltaïque projetée.



Page 29 sur 34

Rappel du projet d'aménagement et repérage des interventions



L'analyse des impacts a mis en évidence la potentialité de filtrer essentiellement les vues rapprochées par un complément végétal. Tenant compte de la nature du site, les plantations ne pourront être proposées qu'en pied de la décharge sur les terrains naturels afin de ne pas porter préjudice à l'étanchéité de l'ouvrage. L'apport de terre végétale sera nécessaire tenant compte de la nature inculte des remblais de craie rapportés sur le site (cet apport est prévu dans les prestations de remblais réalisés par l'exploitant).

Les plantations préconisées sont de types indigènes feuillues sous forme de bosquets arbusifs de hauteur variable oscillant entre 2 et 5 m de haut. Les plantations adouciront ainsi les interfaces sans nécessairement masquer le projet. Les prairies spontanées feront l'objet d'une fauche tardive.



Cornus sanguinea



Prunus spinosa

Création de haies :

Toute végétation introduite sur le site se devra de comporter un système racinaire superficiel afin de ne pas nuire à la conservation de la couverture du massif de déchets et des digues périphériques, ainsi qu'à l'intégrité du réseau de captage du biogaz (article n°3 de l'arrêté préfectoral n° 06-064/DDD instituant des servitudes d'utilité publique d'usages des sols sur la commune de Triel-sur-Seine, Yvelines 78) de ce fait, les plantations proposées sont composées de :

Haie de lisière basse : plantation arbusives de 120/150 cm en racine nue à raison de 0.5 à 2 plants au ml + guide haie et protection contre les rongeurs

Espèces locales préconisées (non exhaustif) : Utilisation de végétaux indigènes et d'origine locale (bassin parisien nord), si possible marqués « Végétal local ».

Prunus spinosa
Cornus sanguinea
Viburnum lantana (Vierne lantana) - terrain sec
Frangula alnus (Bourdaïne) - terrain sec à humide
Rosa agrestis (Rosier des champs) - terrain sec
Rosa canina (Rosier des chiens) - terrain sec à frais
Ligustrum vulgare (Troène commun)
Sambucus nigra (Sureau noir)

Etat initial



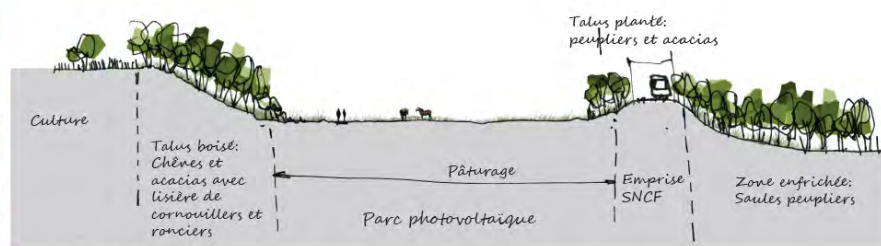
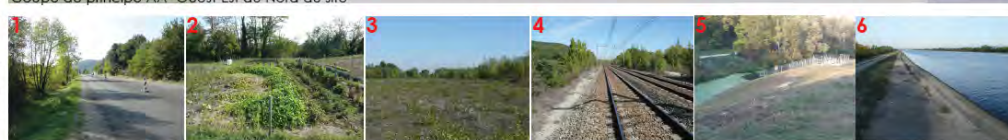
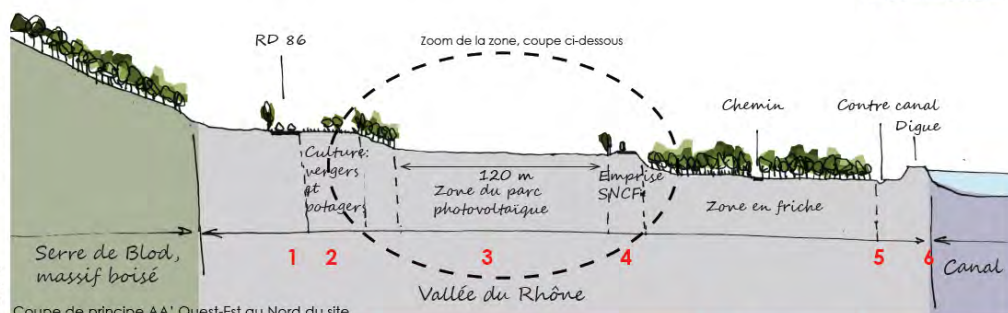
Lecture paysagère in situ

Le site d'implantation est d'une surface de 5,5 ha. Le périmètre d'étude est installé dans une dépression consécutive à l'activité ferroviaire.

La parcelle est aujourd'hui entièrement intégrée dans la concession CNR (domaine concédé de l'Etat). Il se situe en rive droite du canal d'amenée de l'usine de Beauchastel, au Nord de la station d'épuration intercommunale et de l'embouchure du Turzon.

Le parc photovoltaïque est limité sur sa partie Nord et Ouest par un cordon boisé suivi de parcelles cultivées et enfin par la RD86. A l'Est il est bordé par la voie ferrée Nîmes-Givors. On retrouve à la pointe Sud du site une station d'épuration.

Alors que sur la commune de Saint-Georges-Bains, le risque d'inondation est identifié comme risque majeur, la zone d'implantation de la centrale photovoltaïque se situe intégralement en zone dite « de sécurité », c'est-à-dire qu'elle est non inondable car protégée par des digues.



Zoom sur la zone du site



Mesures compensatoires: Haies

Les haies sont déjà existantes sur tout le pourtour du site. Il s'agira donc de les maintenir et de les entretenir, notamment de façon à ce qu'elles ne prennent pas trop de hauteur, cela pourrait gêner l'optimisation de l'exploitation du parc. Le seul impératif est donc qu'elles gardent une hauteur et une densité suffisantes pour pouvoir masquer le site depuis les points de vue proches, c'est à dire essentiellement à l'ouest du site, depuis la route. Concernant la haie le long de la voie ferrée, il convient de la laisser en l'état. Celle-ci offre actuellement quelques points de vue sur le site qu'il peut être intéressant de conserver. Ci-dessous, les principales espèces que l'on peut observer dans ces haies.

Strate arborée



Populus nigra

Robinia pseudo-acacia

Populus alba

Quercus robur

Salix alba

Strate arbustive



Rubus caesius

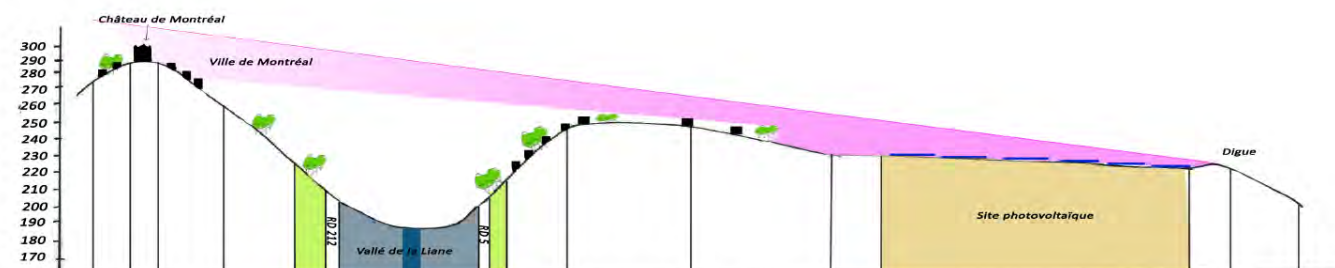
Rosa canina

Prunus spinosa

Hedera helix

ETUDE D'IMPACT - PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE ST GEORGES-LES-BAINS - EPURE PAYSAGE - NOVEMBRE 2009

31



Depuis Montréal, les perceptions sur le site sont possibles au pied du château, mais également dans le cadrage de la rue qui le dessert. Ces perceptions sont attestées par la coupe ci-dessous et le point de vue depuis le bas du site.

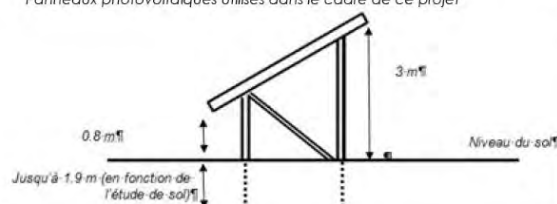


Vue de face

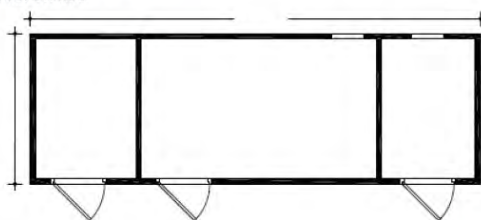


Vue de côté

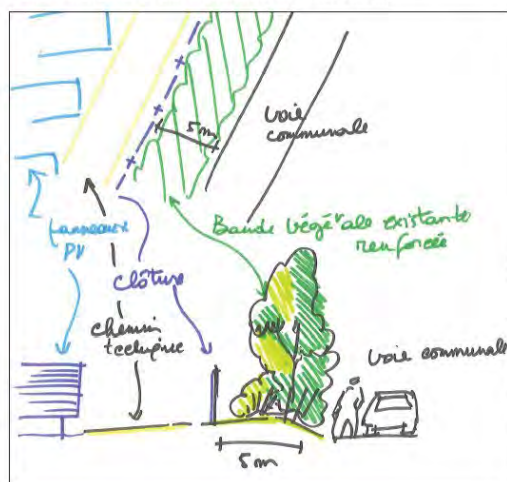
Panneaux photovoltaïques utilisés dans le cadre de ce projet



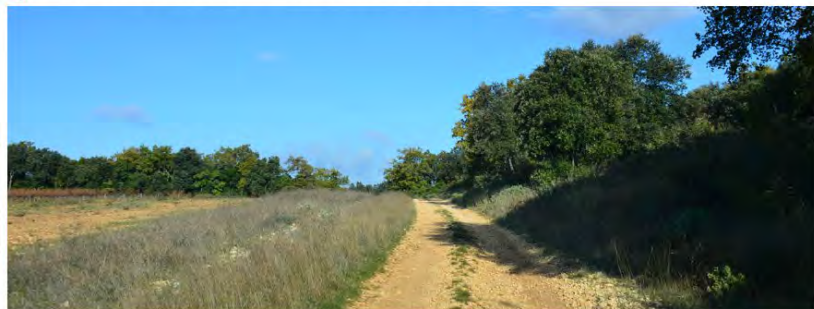
Traitement des postes de livraison et locaux techniques en enduit peint de couleur gris voir vert olive foncé



Détail du traitement des lisières périphériques afin de préserver les plantations existantes et afin d'intégrer la clôture au site



Perception depuis le chemin longeant le site à l'Ouest



Contexte existant



Le chemin qui longe le site à l'Ouest descend dans la vallée. Le projet propose d'accompagner le promeneur par un balisage et des stations pédagogiques expliquant le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque. Ce parcours est aussi l'occasion de proposer une lecture du paysage local.



Pupitre d'information ponctuant le cheminement.

Traitement des clôtures, infrastructures et accueil du public



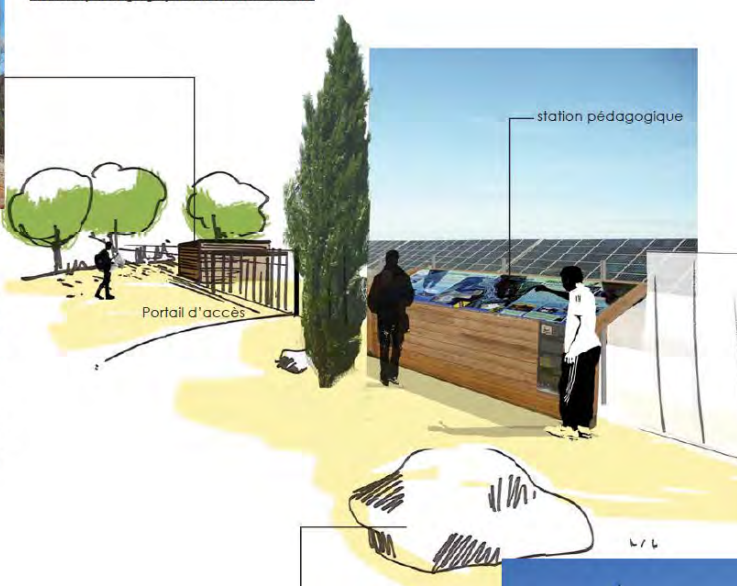
Le traitement des infrastructures techniques type poste électrique :

Un poste de livraison est prévu à une centaine de mètres de l'entrée, depuis la RD 6086. Il sera peu visible des extérieurs hormis depuis les chemins d'exploitation longeant le site. Les postes de transformation sont cachés entre les modules et leurs perceptions seront plus limitées.

Un habillage bois est prévu pour l'ensemble des postes. De manière générale des couleurs neutres, type beige ou couleur terre moyen sombre et mat seront indiqués dans l'aménagement pour rappeler les teintes du sol et favoriser l'intégration des éléments techniques.

Coût bardage par local : 3000 euros par local.
Soit sur 4 locaux + le poste de livraison = 15 000 Euros

Station pédagogique à l'entrée du site



Enrochements permettant l'assise des randonneurs (ou banc/ gabion).

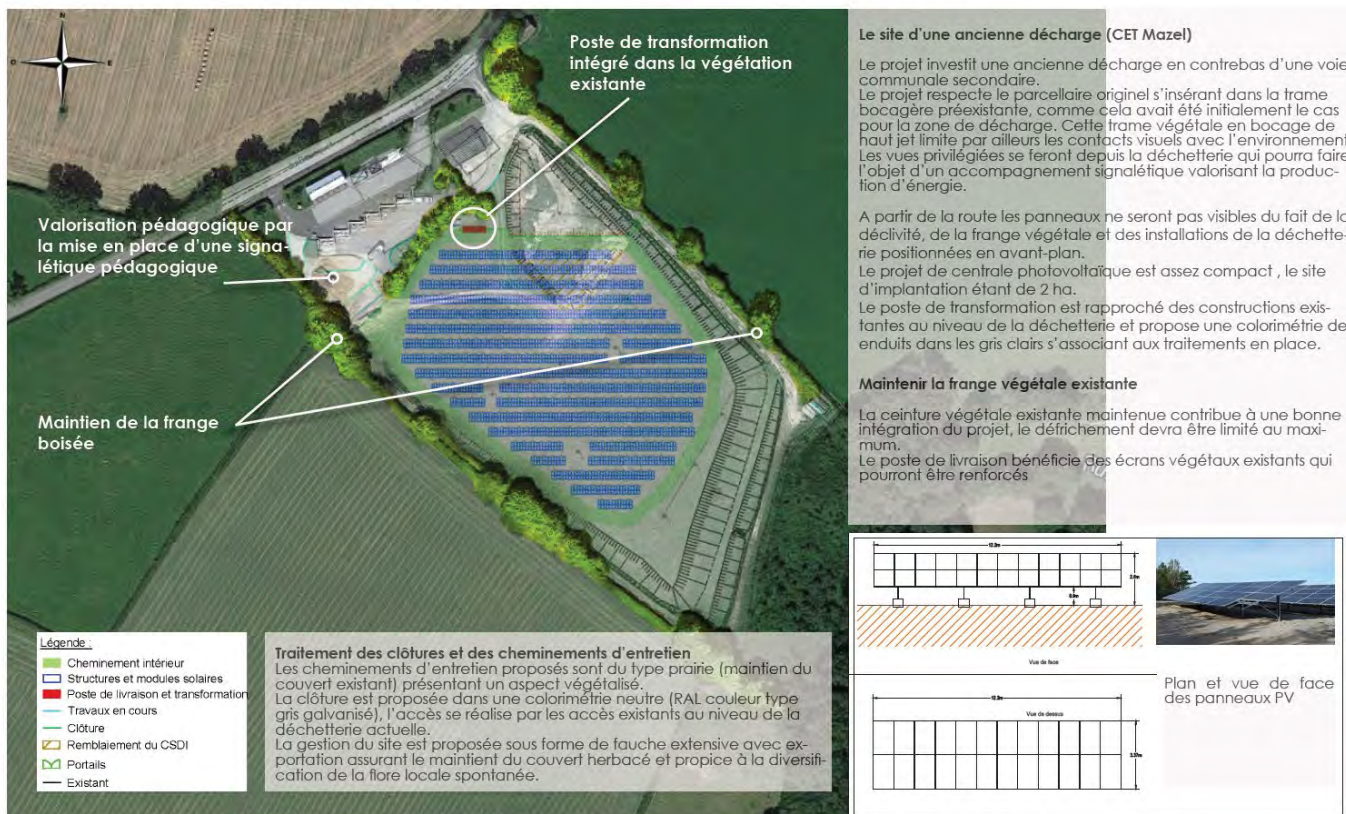
Ambiance du Gard : recrée au niveau de la station pédagogique (la Chapelle de St-Victor).



Le traitement des clôtures, des accès et de l'accueil :
Les clôtures à l'aspect 'défensif' exigées pour des raisons de sécurité seront visibles depuis le chemin d'exploitation peu emprunté les longeant.

Traitement des clôtures : les clôtures se feront les plus discrètes possible et seront traitées dans un coloris terre : vert-gris foncé et mat.

L'accueil du public en plus du balisage le long des chemins empruntés par les randonneurs; une station d'accueil, accompagnée d'une signalétique pédagogique est mise en place près de l'entrée du site.



Rappel du projet d'aménagement et repérage des interventions

